



Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Région de Bruxelles-Capitale
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE
Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées



ANALYSE

DES COMPTES D'EXPLOITATION

DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE

EXERCICE 2008

INTRODUCTION

L'emploi protégé s'adresse directement aux personnes handicapées qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles sont aptes à mener une vie professionnelle, mais ne peuvent l'exercer provisoirement ou définitivement dans des conditions habituelles de travail.

Les entreprises de travail adapté constituent aujourd'hui de véritables entités économiques dont la viabilité n'est pas chose évidente.

La qualité de leur organisation ainsi que celle de leur gestion s'avèrent particulièrement essentielles.

Le succès ou l'échec du fonctionnement d'une entreprise de travail adapté réside dans la recherche constante d'activités compétitives et rentables, dans l'organisation de la production, dans la motivation des travailleurs et dans le choix judicieux de leur encadrement.

Les éléments d'appréciation générale contenus dans la présente analyse sont de nature à éclairer le lecteur sur les aspects sociaux et économiques de la mise au travail des personnes handicapées dans les entreprises de travail adapté relevant de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Parmi leurs obligations à l'égard de l'Administration, les entreprises de travail adapté sont tenues de lui faire parvenir chaque année, les comptes relatifs à l'exercice écoulé.

La présente analyse porte sur l'examen des comptes d'exploitation et des bilans tels que les entreprises de travail adapté les ont communiqués à l'Administration. Cette dernière ne peut être tenue responsable des erreurs éventuelles.

En outre, l'analyse globale recouvre une grande diversité entre entreprises de travail adapté.

Les interventions accordées par l'Administration aux entreprises de travail adapté sont :

- les interventions dans la rémunération et les charges sociales (des travailleurs et du personnel d'encadrement) ;
- les subventions à l'investissement.

Les subventions d'investissement ne sont pas visées par la présente analyse car elles n'influencent pas le compte d'exploitation. Ces subventions se retrouvent dans un compte bilantaire figurant comme tel au passif du bilan de l'entreprise.

Pour information, les subventions à l'investissement accordées par l'Administration ¹ ont été les suivantes :

Subventions à l'investissement

	Construction de bâtiment	Transformation de bâtiment	Equipement	TOTAL des subventions
Exercice 2007	0,00	22.461,29	211.083,28	233.544,57
Exercice 2008	16.063,38	0,00	219.047,65	235.111,03

Les montants de subventions à l'investissement sont faibles par rapport aux investissements réalisés annuellement par les entreprises de travail adapté.

Afin de mesurer rapidement les montants investit par les entreprises de travail adapté, l'Administration a analysé les tableaux d'amortissement (mais uniquement pour l'année 2008). Voici les résultats pour l'ensemble des entreprises de travail adapté.

Investissements réalisés en 2008 par les entreprises de travail adapté

(montants exprimés hors TVA et sur base des données communiquées par les entreprises)

Mobilier et matériel de bureau	203.617,95
Matériel informatique	229.763,48
Matériel roulant	203.242,63
Installation	7.417,19
Machine et matériel	2.939.375,84
Terrain	1.000.000,00
Immeuble	6.911.439,76
Travaux d'aménagement	1.364.363,27
TOTAL	12.859.220,12

Remarque : une entreprise a investi à elle seule pour un total de 11.215.000 €.

¹ Sur base de l'Arrêté du Membre du Collège en réponse aux demandes de subventions introduites annuellement par les ETA. Ces subventions sont liquidées en fonction de la production des factures et preuves de paiement ; la liquidation totale peut donc s'avérer légèrement inférieure au total pris dans l'Arrêté. En outre, les liquidations peuvent s'étendre sur plusieurs exercices.

1. LA NATURE DES ACTIVITES EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE

Les activités des entreprises de travail adapté sont assez variées :

- **manutention** diverse, montage et remplissage de displays
- **conditionnement** manuel et automatique (emballage de produits alimentaires inclus) : emballages (sous film, blister, sleever, skinpack, rétractable), mise sous enveloppes, fabrication coques blister, façonnage papier-carton, fabrication de boîtes en carton ondulé sur mesure
- création et entretien de **parcs et jardins**, jardinerie, élevage avec ferme d'animation
- **textile** : tri et re-conditionnement, confection, coupe, broderie
- **reliure** artisanale et cartonnage ; **brochage** industriel ; impression offset - scannage
- **montages électriques et électroniques** ; soudure haute fréquence
- **mailing (adressage), services bureau et informatique** : création et mise à jour de base de données, encodages, analyses de données, traitement de bons de ristourne publicitaire, ...
- **gestion de stocks** et de commandes ; routage
- **divers** : restauration, épicerie, location de salles, distribution « toutes boîtes », cannage et rempaillage de chaises, enregistrement de cassettes.

La nécessité de procurer à chaque travailleur une tâche adaptée à ses capacités impose aux entreprises de travail adapté de réaliser des études de marché, de planifier les activités, de reconverter les secteurs déficients, de définir une politique d'investissements, d'établir une gestion comptable qui permette une analyse permanente de la situation de l'entreprise de travail adapté.

Il nous apparaît important d'insister ici sur une notion qui nous semble primordiale. Les techniques industrielles de plus en plus poussées utilisées dans les usines créent une embauche de plus en plus élitiste ; de même les travaux confiés aux sous-traitants, dont les entreprises de travail adapté font partie, sont de plus en plus techniques et demandent de plus en plus de savoir-faire.

Une des difficultés est donc de se maintenir dans les bons créneaux commerciaux et de s'adapter en permanence aux exigences des marchés.

Sans cet effort constant, le risque, pour les entreprises de travail adapté, de s'isoler du contexte économique général est grand.

Dans cet ordre d'idées, la formation en entreprise de travail adapté doit être renforcée.

2. TYPE DE POPULATION

Les entreprises de travail adapté doivent réserver leurs emplois par priorité aux personnes handicapées admises au bénéfice des dispositifs régionaux ou communautaires d'intégration et pour lesquelles une mise au travail provisoire ou définitive en entreprise de travail adapté est indiquée.

2.1. Les capacités professionnelles

En vertu de l'Arrêté du Collège du 24 février 2000 (tel que modifié) fixant les conditions d'octroi d'une intervention dans la rémunération et les cotisations de sécurité sociale des travailleurs handicapés, le montant de cette intervention varie en fonction de la rémunération et des capacités professionnelles de chaque travailleur handicapé.

La capacité professionnelle du travailleur handicapé est déterminée sur la base d'une grille d'évaluation complétée par l'Administration en concertation avec l'entreprise.

Les capacités professionnelles sont hiérarchisées en 6 catégories allant de *A* à *F*. La catégorie *A* correspond à la plus grande capacité professionnelle et la catégorie *F* correspond à la plus faible capacité professionnelle. Plus les capacités professionnelles sont limitées, plus la subvention dans le salaire sera importante.

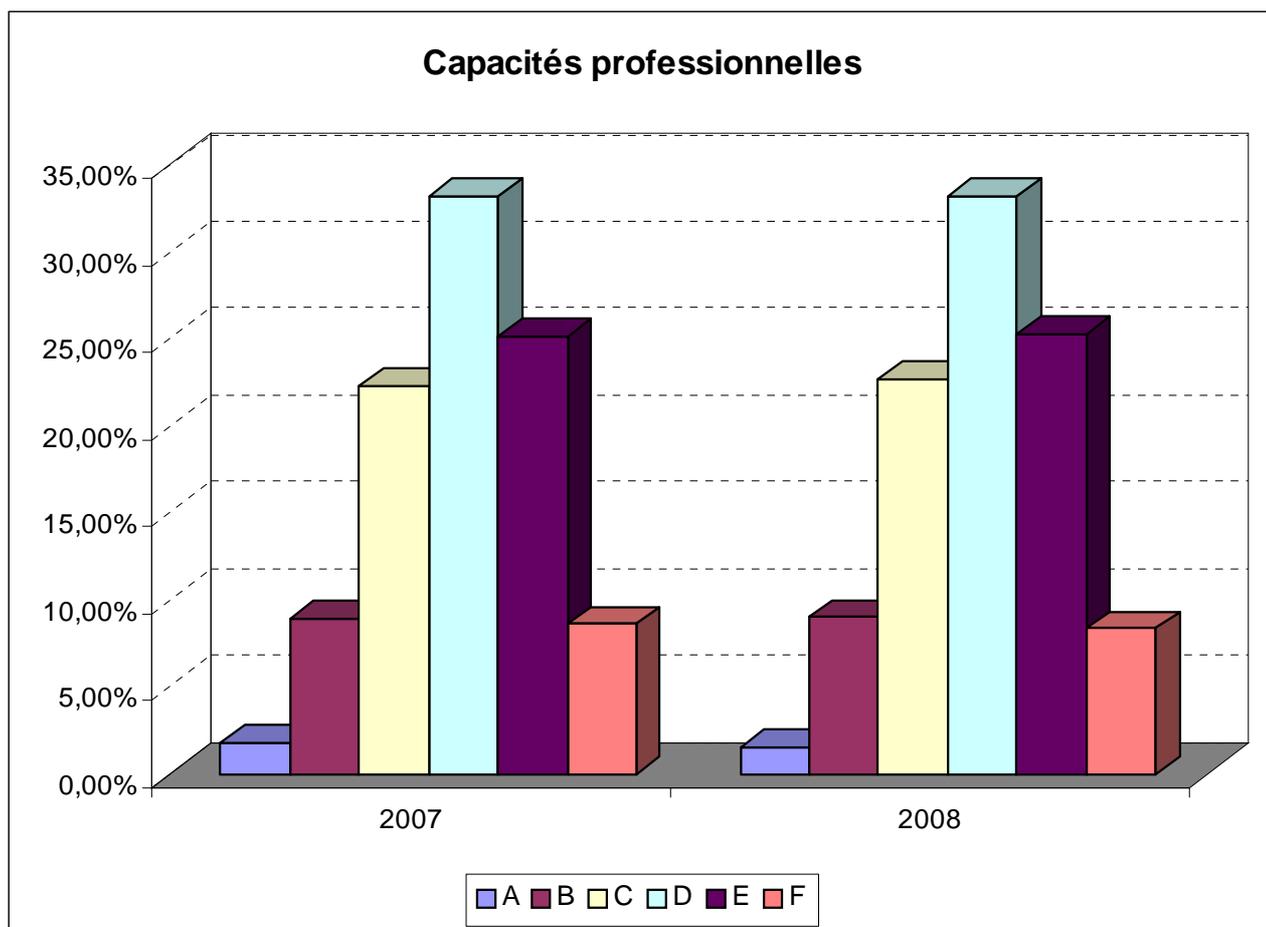
Tableau 1. Les capacités professionnelles : les unités

Capacités	ANNEES	
	2007	2008
A	28	23
B	137	139
C	343	351
D	510	513
E	386	391
F	132	129
TOTAL	1536	1546

Tableau 2. Les capacités professionnelles : les pourcentages

	ANNEES	
	2007	2008
A	1,82%	1,49%
B	8,92%	8,99%
C	22,33%	22,70%
D	33,20%	33,18%
E	25,13%	25,29%
F	8,59%	8,34%
TOTAL	100,00%	100,00%

Graphique 1. Les capacités professionnelles : les pourcentages

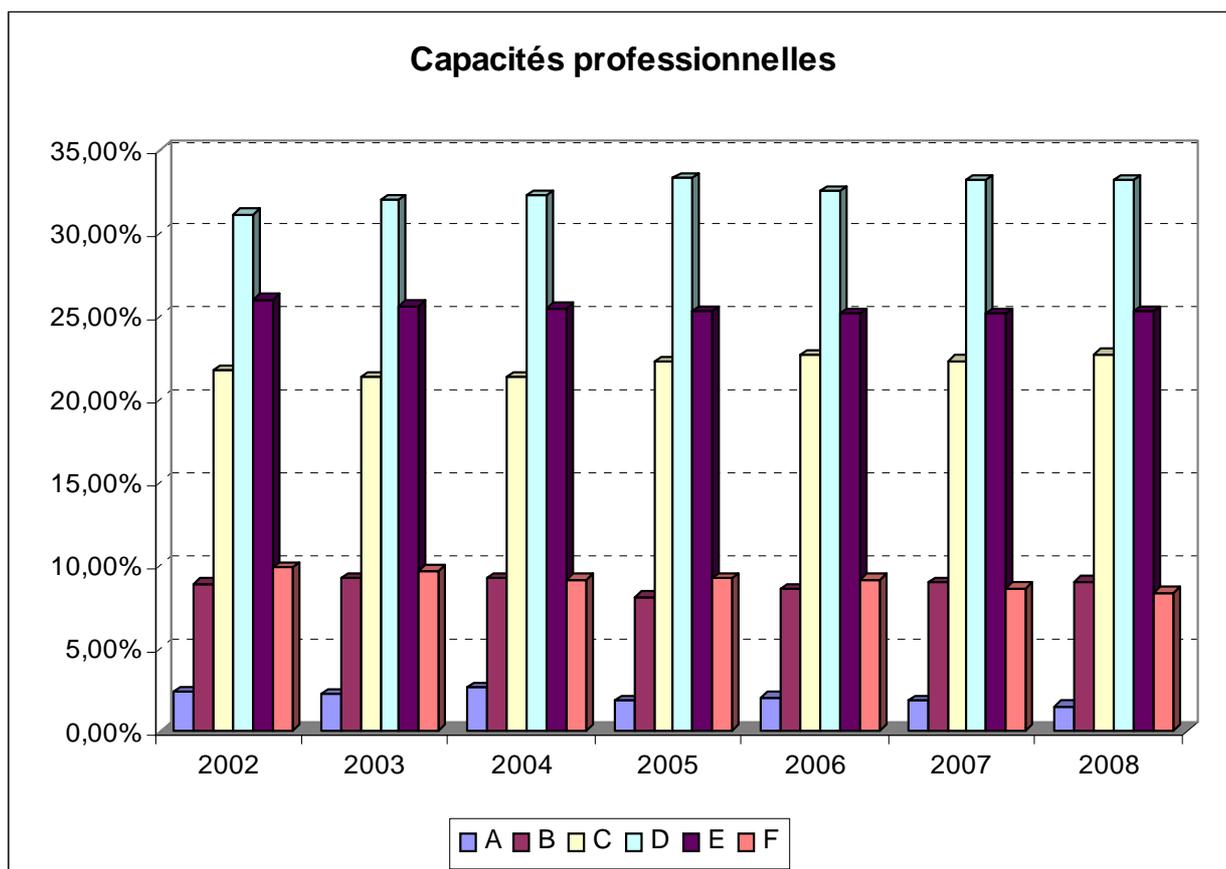


Remarque : les données sur une période plus longue (de 2002 à 2008) ne permettent pas de déceler une diminution significative du taux d'occupation des travailleurs de catégorie E et F. Ainsi de 2002 à 2008, le taux d'occupation des travailleurs de capacité E et F passe de 35,88% à 33,63%.

Les deux tableaux et le graphique ci-dessous illustrent ce commentaire.

Capacités	ANNEES						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
A	35	32	38	27	30	28	23
B	131	136	137	118	129	137	139
C	321	316	318	326	343	343	351
D	460	473	480	489	492	510	513
E	384	379	379	370	380	386	391
F	146	143	136	135	138	132	129
TOTAL	1477	1479	1488	1465	1512	1536	1546

Capacités	ANNEES						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
A	2,37%	2,16%	2,55%	1,84%	1,98%	1,82%	1,49%
B	8,87%	9,20%	9,21%	8,05%	8,53%	8,92%	8,99%
C	21,73%	21,37%	21,37%	22,25%	22,69%	22,33%	22,70%
D	31,14%	31,98%	32,26%	33,38%	32,54%	33,20%	33,18%
E	26,00%	25,63%	25,47%	25,26%	25,13%	25,13%	25,29%
F	9,88%	9,67%	9,14%	9,22%	9,13%	8,59%	8,34%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



A noter que le taux d'occupation de travailleurs de capacités E et F est très différent d'une entreprise à l'autre : le taux varie de 17 à 58% (comme l'illustre le tableau ci-contre).

2008 capacités E + F % par entreprise
17,94
19,29
31,17
32,38
33,43
34,38
38,75
40,47
42,10
47,37
48,58
53,57
58,16

2.2. Les fonctions et barèmes

Pour pouvoir bénéficier des interventions du Service bruxellois dans les salaires et les cotisations de sécurité sociale, l'entreprise de travail adapté doit d'abord inscrire l'ensemble de ses travailleurs à l'O.N.S.S. et payer régulièrement ses cotisations ; elle doit ensuite leur payer une rémunération au moins égale au salaire horaire minimum établi suivant la fonction et l'âge du travailleur handicapé tel que fixé par convention collective de travail.

Il existe 37 titres de fonctions et 12 codes barèmes différents. Ces codes barèmes ont été regroupés par 5 groupes dans les tableaux : codes barèmes 13 à 20, 21, 22, 23 et 24.

2.2.1. Les capacités professionnelles et les codes barèmes

Tableau 3. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2007)

Capacités	Barèmes					Total
	Barèmes 13 à 20	Barème 21 (1)	Barème 22 (2)	Barème 23 (3)	Barème 24 (4)	
A	12	9	5	1	1	28
B	35	27	30	21	24	137
C	14	18	62	94	155	343
D	3	9	47	73	378	510
E	0	0	7	25	354	386
F	1	1	1	4	125	132
Total	65	64	152	218	1037	1536

Tableau 4. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2008)

Capacités	Barèmes					Total
	Barèmes 13 à 20	Barème 21 (1)	Barème 22 (2)	Barème 23 (3)	Barème 24 (4)	
A	7	9	5	0	2	23
B	29	20	29	22	39	139
C	14	21	60	89	167	351
D	3	9	52	78	371	513
E	0	0	8	27	356	391
F	1	1	1	4	122	129
Total	54	60	155	220	1057	1546

Fonctions

- (1) ouvrier semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
et personnel technique d'exécution semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
- (2) ouvrier non qualifié niveau 1 et personnel technique d'exécution non qualifié
- (3) ouvrier non qualifié niveau 2
- (4) ouvrier non qualifié niveau 3 et niveau 4

2.2.2. Les codes barèmes

Tableau 5. Les codes barèmes : les unités

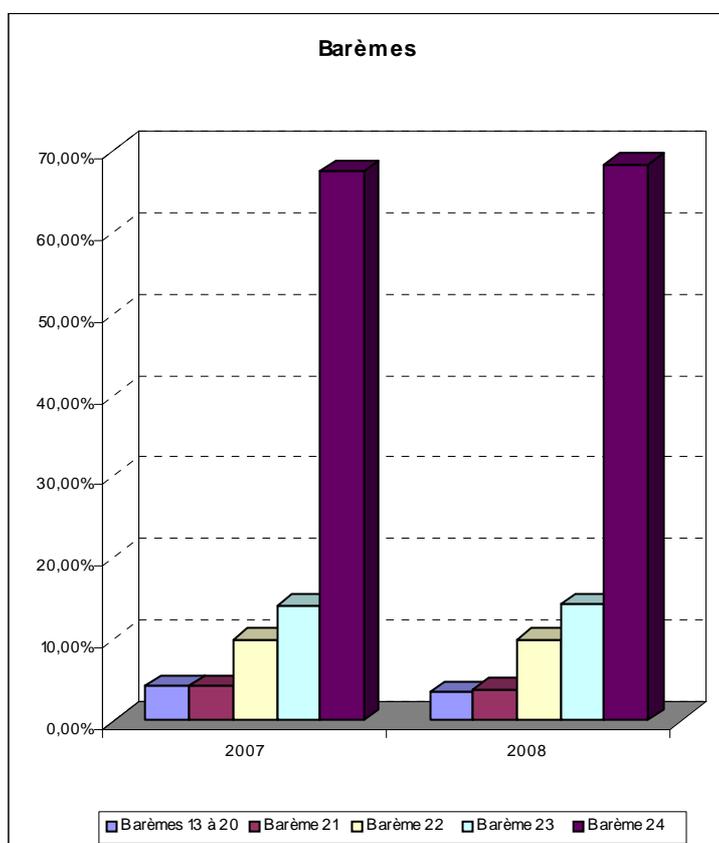
	2007	2008
Barèmes 13 à 20	65	54
(1) Barème 21	64	60
(2) Barème 22	152	155
(3) Barème 23	218	220
(4) Barème 24	1037	1057
TOTAL	1536	1546

Tableau 6. Les codes barèmes : les pourcentages

	2007	2008
Barèmes 13 à 20	4,23%	3,49%
(1) Barème 21	4,17%	3,88%
(2) Barème 22	9,90%	10,03%
(3) Barème 23	14,19%	14,23%
(4) Barème 24	67,51%	68,37%
Total	100,00%	100,00%

- (1) ouvrier semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
et personnel technique d'exécution semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
- (2) ouvrier non qualifié niveau 1 et personnel technique d'exécution non qualifié
- (3) ouvrier non qualifié niveau 2
- (4) ouvrier non qualifié niveau 3 et niveau 4

Graphique 2. Les codes barèmes : les pourcentages



3. DEFINITIONS DES DONNEES COMPTABLES UTILISEES

3.1. Les RECETTES comprennent :

- la valeur ajoutée ;
- les subventions ;
- les autres recettes d'exploitation.

La valeur ajoutée

Elle correspond au *chiffre d'affaires* dont on déduit *les frais directs* (compte tenu, éventuellement, de la variation des stocks de produits finis).

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires désigne le total des ventes de biens et de services facturés par une entreprise sur un exercice comptable. Il est exprimé en unités monétaires et compté sur une année. Il se calcule hors taxe, et en particulier hors TVA, et déduction faite des rabais, remises et ristournes accordés. Concrètement, le chiffre d'affaires d'une entreprise sur un exercice donné s'obtient en faisant la somme de l'ensemble des factures et avoirs hors taxes émis au cours de cet exercice.

Les frais directs

Les frais directs comprennent toutes les dépenses des matières premières et des matières consommables utilisées au cours de l'exercice considéré.

Dans certains cas, ils contiennent aussi les charges (électricité - force motrice, eau, sous-traitance, transport...) nécessaires à la fabrication ou à la transformation des produits.

Les subventions

Les interventions accordées par le S.B.F.P.H. aux entreprises de travail adapté sont exclusivement les interventions dans la rémunération et les charges sociales (des travailleurs et du personnel d'encadrement) ².

Les allocations de chômage de l'O.N.E.M.

Les autres recettes d'exploitation

Les recettes provenant d'autres sources que la production et les subventions du Service bruxellois et de l'O.N.E.M. sont classées en 2 groupes :

- *Les recettes proprement dites :*

Il s'agit principalement d'interventions octroyées à certaines entreprises de travail adapté dans le cadre de leurs frais de gestion et de fonctionnement par les communes, les C.P.A.S., etc.

² Rappel : Les subventions d'investissement n'influencent pas le compte d'exploitation. Il s'agit en effet d'un compte bilantaire figurant comme tel au passif du bilan de l'entreprise. Elles ne sont pas visées par la présente analyse.

- *Les produits financiers* (ces ressources proviennent principalement des immobilisations financières, des créances autres que commerciales, des placements de trésorerie et des valeurs disponibles).

3.2. Les DEPENSES comprennent :

- les frais de gestion ;
- les amortissements ;
- les frais de fonctionnement ;
- les dépenses salariales.

Les frais de gestion

Ils sont constitués des dépenses effectuées, au cours d'un exercice, pour la rémunération du personnel d'encadrement ainsi que du personnel médico-social et administratif de l'entreprise. Ils ne reprennent plus les frais éventuels consentis pour rétribuer les services d'un secrétariat social.

L'établissement d'une corrélation entre le montant de la production et le coût des frais de gestion est un des paramètres permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion.

A noter aussi que des recettes propres et des frais de gestion largement en dessous des moyennes traduisent souvent l'absence ou l'insuffisance d'un personnel d'encadrement apte à faire progresser l'entreprise de travail adapté dans la voie de la spécialisation des activités, l'adaptation aux nouvelles techniques ou encore la recherche de nouveaux marchés plus rentables.

Les amortissements

C'est la constatation de la dépréciation de la valeur des biens d'exploitation (immeubles, matériel, mobilier et autres).

Les frais de fonctionnement proprement dits

Ce sont les frais financiers, administratifs, de chauffage, d'électricité, d'assurances diverses et de loyer et les frais généraux divers.

Les dépenses salariales

Ce poste de frais comprend les salaires des ouvriers mais aussi la cotisation de sécurité sociale et les charges patronales diverses ³.

³ Les dépenses consenties sont couvertes **en partie** par les interventions du Service bruxellois.

L'évolution des salaires est notamment liée à :

- l'indice des prix à la consommation
- la convention collective de travail n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des conventions collectives de travail n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen, telle que modifiée et complétée par les conventions collectives de travail n°s 43 bis du 16 mai 1989, 43 ter du 19 décembre 1989, 43 quater du 26 mars 1991, 43 quinquies du 13 juillet 1993, 43 sexies du 5 octobre 1993, 43 septies du 2 juillet 1996, 43 octies du 23 novembre 1998, 43 nonies du 30 mars 2007, 43 decies du 20 décembre 2007 et 43 undecies du 10 octobre 2008.

3.3. Les RESULTATS comprennent :

- le résultat d'exploitation (ou résultat net) ;
- le résultat final.

Le résultat d'exploitation ou résultat net

Le résultat net découle de la différence entre *les recettes d'exploitation* et *les charges d'exploitation* inhérentes au fonctionnement de l'entreprise de travail adapté.

Les recettes d'exploitation comprennent l'ensemble des recettes à l'exception des produits financiers. Les recettes d'exploitation sont donc constituées de la valeur ajoutée, des interventions (S.B.F.P.H. + O.N.E.M.) et des autres recettes d'exploitation.

Les charges d'exploitation (ou dépenses d'exploitation) sont composées des appointements, salaires et charges sociales du personnel ainsi que des frais de fonctionnement indispensables aux activités développées par l'entreprise de travail adapté.

Le résultat final

Le résultat final est obtenu en ajoutant au *résultat net (ou résultat d'exploitation)*, le *résultat exceptionnel*.

Le résultat exceptionnel est la différence entre les recettes et les dépenses exceptionnelles. Tant les produits que les charges exceptionnels ont en commun le caractère imprévu ou inhabituel dans l'activité de l'entreprise de travail adapté.

Les produits exceptionnels peuvent concerner les dons, les produits de tombolas ou de fêtes philanthropiques ainsi que les subventions qui n'ont pas de rapport avec l'exploitation, mais également des opérations de gestion (par exemple le recouvrement inattendu d'une créance sortie des comptes) ou des opérations en capital (par exemple le produit de la vente d'un actif : une filiale, une usine, des machines de production...). De même, les charges exceptionnelles peuvent concerner des opérations de gestion (par exemple des coûts de restructuration) ou des opérations en capital (par exemple la valeur résiduelle, compte tenu des amortissements accumulés, des actifs vendus).

4. LES DONNEES COMPTABLES

4.1. Recettes, dépenses et résultats

Tableau 7. Recettes, dépenses et résultats des ETA

	2007	2008
Nombre de travailleurs handicapés	1536	1546
Nombre d'ETA	13	13
RECETTES TOTALES	52.000.888,77	54.741.657,21
DEPENSES TOTALES	52.488.677,94	61.286.215,16
RESULTAT D'EXPLOITATION ou Résultat net (hors résultat exceptionnel)	-487.789,17	-6.544.557,95
Résultat exceptionnel	-143.101,36	827.336,69
RESULTAT FINAL (avec le résultat exceptionnel)	-630.890,53	-5.717.221,26

Commentaires :

Les recettes sont en progression, mais les dépenses augmentent de façon considérables. Attention, ceci est à mettre en regard avec l'investissement massif réalisé par une ETA (voir page 3) et par l'augmentation des dépenses en « salaires et charges sociales » et en « frais de fonctionnement » (voir page 15).

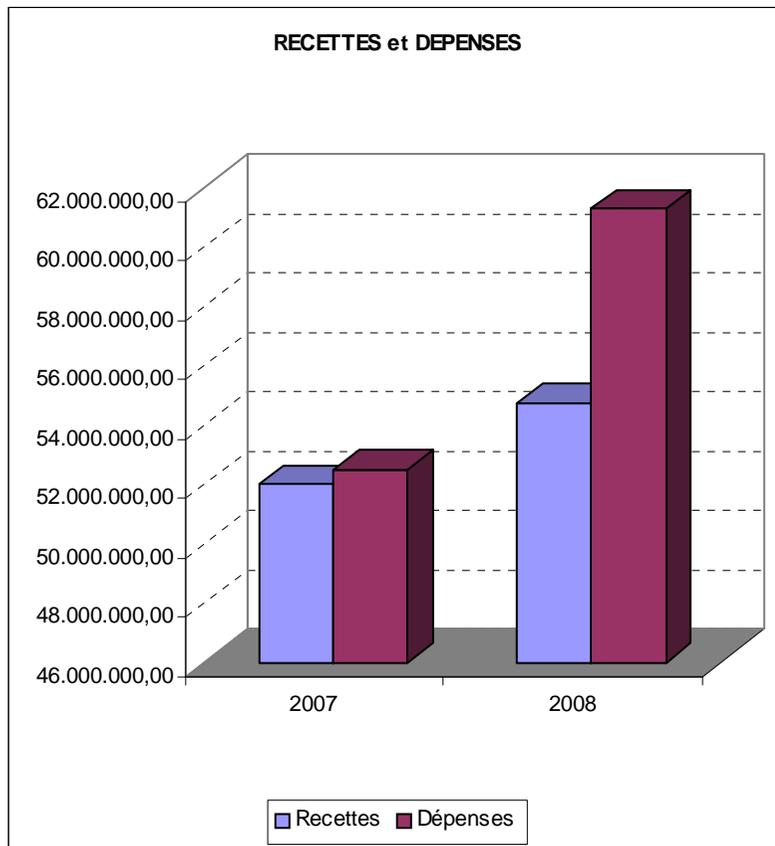
Tableau 8. Augmentation en pourcentage des recettes et dépenses par rapport à l'année précédente

	2007	2008
% augmentation des recettes (par rapport à l'année précédente)	103,17%	105,27%
% augmentation des dépenses (par rapport à l'année précédente)	103,38%	116,76%

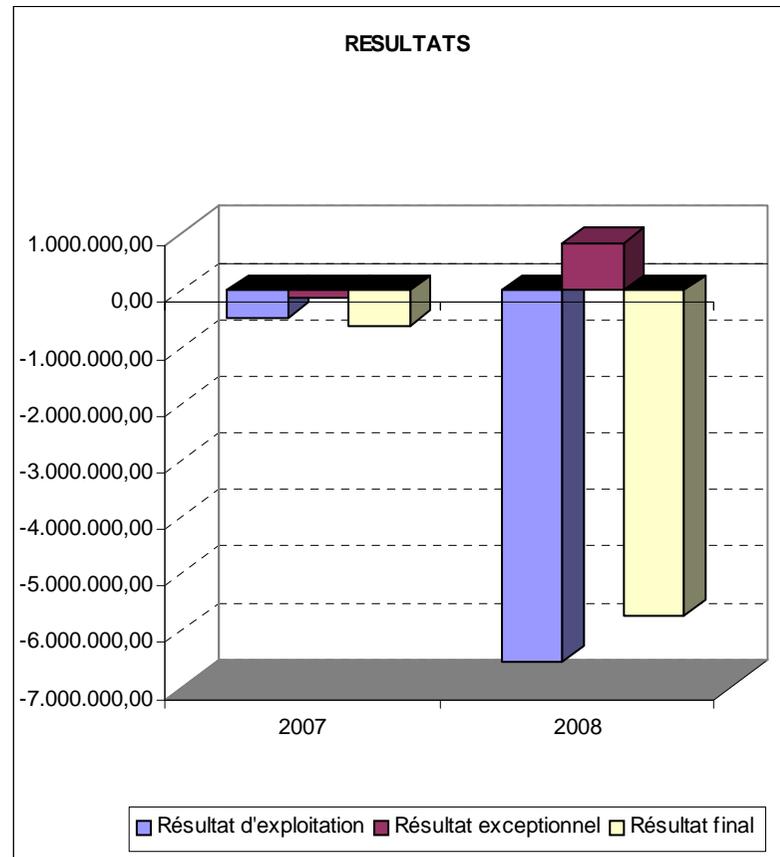
Commentaires :

Voir commentaire précédent.

Graphique 3. Recettes et dépenses des ETA



Graphique 4. Résultats des ETA



Commentaires :

En 2008, seuls les résultats exceptionnels sont positifs.

4.2. Détails des recettes et dépenses des ETA

Tableau 9. Détails des recettes et dépenses

RECETTES

	2007	2008
Valeur ajoutée	23.677.233,51	24.620.598,30
SBFPH	22.338.589,48	23.320.301,67
ONEM	296.915,00	306.250,36
Autres recettes	4.960.757,04	5.903.974,81
Produits financiers	727.393,74	590.532,07
TOTAL	52.000.888,77	54.741.657,21

DEPENSES

	2007	2008
Frais de gestion	14.078.811,39	14.528.409,88
Salaires et charges sociales	25.967.167,68	28.917.245,28
Amortissements	2.761.303,10	3.261.237,21
Frais de fonctionnement	9.681.395,77	14.579.322,79
TOTAL	52.488.677,94	61.286.215,16

Commentaires :

Par rapport à 2007, les différentes recettes augmentent excepté les « produits financiers » ; les dépenses augmentent de façon particulièrement importante en « salaires et charges sociales » et en « frais de fonctionnement ».

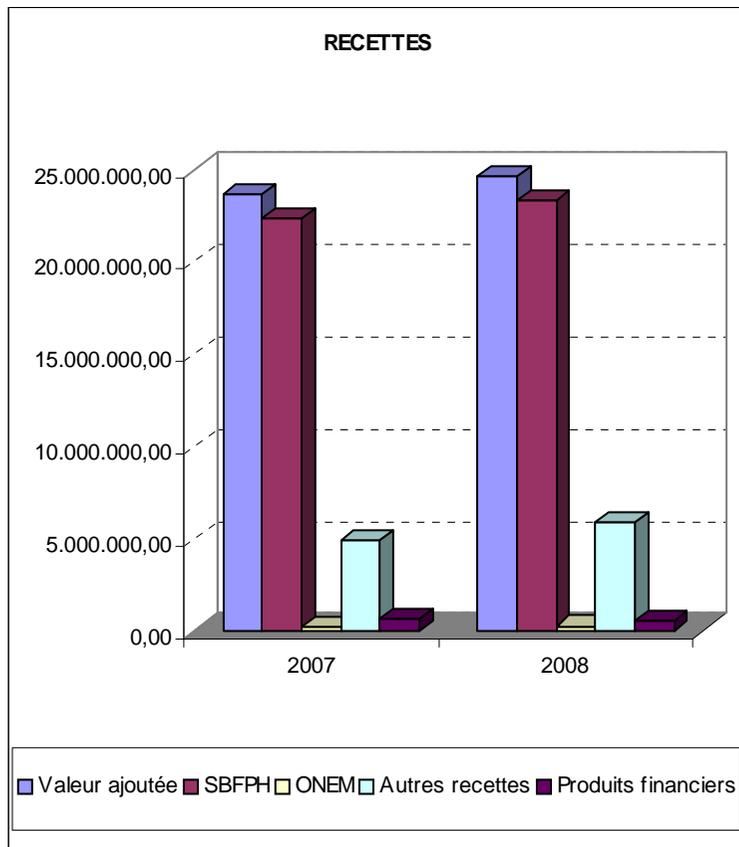
Concernant les salaires, il y a eu en 2008 :

- trois indexations
- une augmentation du RMMM⁴ de 25€
- une augmentation de la prime de fin d'année (qui est passée de 1,54% à 2,54%).

Ces augmentations des coûts salariaux n'auront de répercussion sur les subventions accordées par le SPFPH qu'au moment du paiement des soldes (soit avec environ une année de décalage).

⁴ RMMM = revenu minimum mensuel moyen garanti

Graphique 5. Détails des recettes



Graphique 6. Détails des dépenses

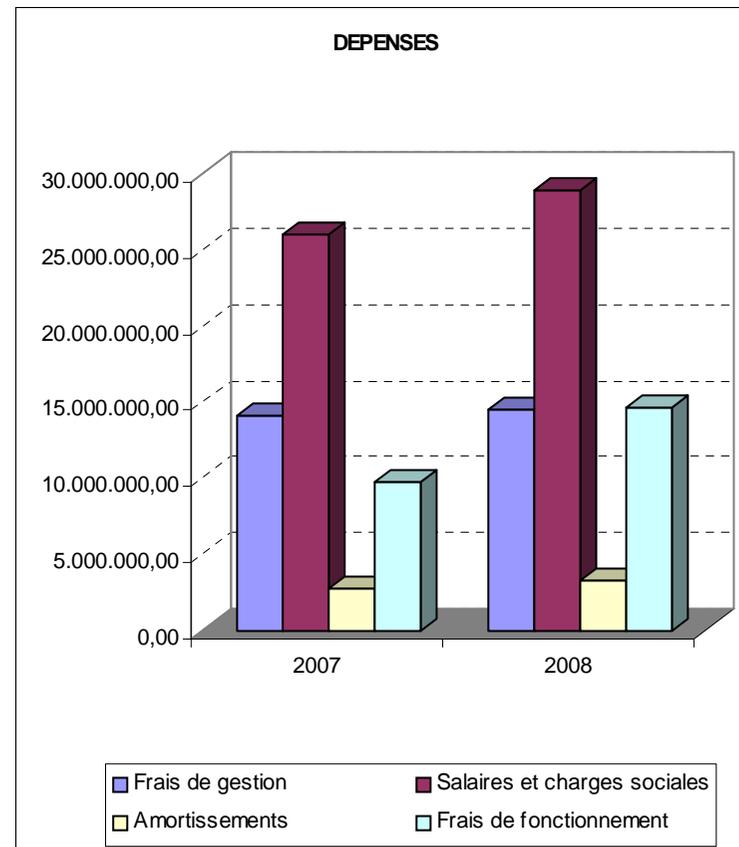


Tableau 10. **Détails des recettes et dépenses : en pourcentages**

RECETTES

	2007	2008
Valeur ajoutée	45,53%	44,98%
SBFPH	42,96%	42,60%
ONEM	0,57%	0,56%
Autres recettes	9,54%	10,79%
Produits financiers	1,40%	1,08%
Total	100,00%	100,00%

DEPENSES

	2007	2008
Frais de gestion	26,82%	23,71%
Salaires et charges sociales	49,47%	47,18%
Amortissements	5,26%	5,32%
Frais de fonctionnement	18,44%	23,79%
Total	100,00%	100,00%

4.3. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée

Rappel : la *valeur ajoutée* correspond au *chiffre d'affaires* dont on déduit les *frais directs*

Tableau 11. **Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée**

	2007	2008
Chiffre d'affaires	29.298.334,88	30.473.804,83
Frais directs	5.621.101,37	5.853.206,53
Valeur ajoutée	23.677.233,51	24.620.598,30

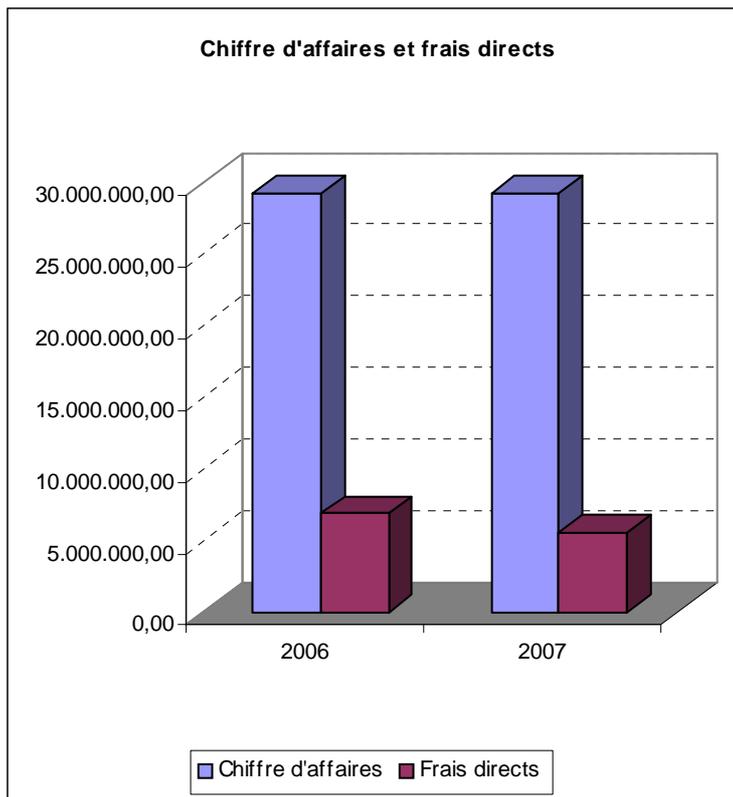
Commentaires :

Le chiffre d'affaires augmente de 4% par rapport à 2007.

Tableau 12. **Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée : pourcentages**

	2007	2008
Chiffre d'affaires	100,00%	100,00%
Frais directs	19,19%	19,21%
Valeur ajoutée	80,81%	80,79%

Graphique 7. **Chiffre d'affaires et frais directs**



4.4. Moyenne en € par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés

Tableau 13. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés

	2007	2008
Heures de production des travailleurs handicapés (heures prestées et assimilées)	2.198.371,22	2.231.921,15
RECETTES		
Valeur ajoutée (production - frais directs)	10,77	11,03
Production (Chiffre d'affaires)	13,33	13,65
Frais directs (-)	2,56	2,62
Subventions	10,30	10,75
Interventions du SBFPH (dans les rémunérations et charges sociales)	10,16	10,61
Allocations de chômage (ONEM)	0,14	0,14
Autres recettes d'exploitation	2,59	2,95
Autres recettes proprement dites	2,26	2,69
Produits financiers	0,33	0,27
TOTAL RECETTES (1)	23,65	24,73
DEPENSES		
Frais de gestion	6,40	6,61
Amortissements	1,26	1,48
Frais de fonctionnement	4,40	6,63
Dépenses salariales	11,81	13,15
TOTAL DEPENSES (2)	23,88	27,88
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)-(2)	-0,22	-3,15
Résultat exceptionnel	-0,07	0,37
RESULTAT FINAL	-0,29	-2,77

Remarque :

Les heures de production comptabilisées ne concernent que les travailleurs handicapés (sans les heures du personnel valide de production ni les heures du personnel d'encadrement).

Par « heures prestées et assimilées », il faut entendre toutes les heures subventionnables : heures prestées, jours fériés, maladies (à 100%, 85% et 25%) et les accidents de travail ; les heures de vacances des ouvriers ne sont pas incluses.

Tableau 14. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)

	2007	2008
Chiffre d'affaires (en €/heure)	13,33	13,65
Subventions (en €/heure)	10,30	10,75
Valeur ajoutée (en €/heure)	10,77	11,03

Graphique 8. Chiffre d'affaires, subventions et valeur ajoutée : en € par heure

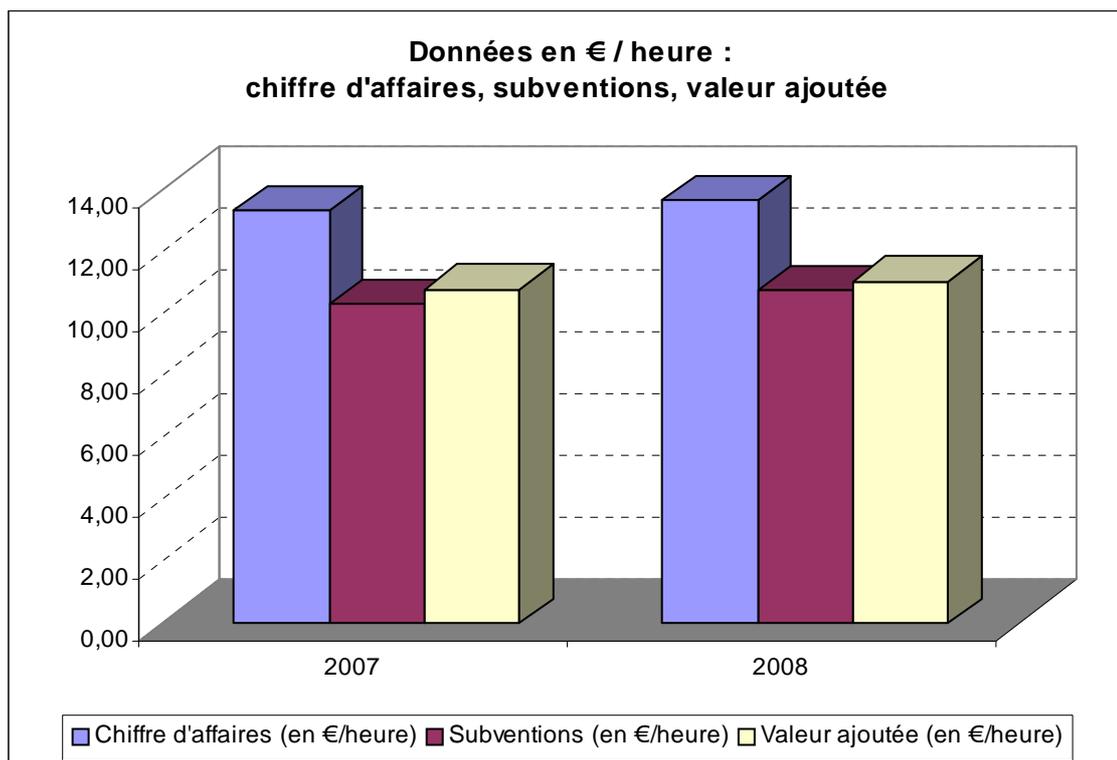


Tableau 15. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par l'ensemble des travailleurs

	2007	2008
Heures de production de tous les travailleurs (heures prestées et assimilées)	2.854.581,80	2.890.828,88
RECETTES		
Valeur ajoutée (production - frais directs)	8,29	8,62
Production (Chiffre d'affaires)	10,26	10,68
Frais directs (-)	1,97	2,05
Subventions	7,93	8,28
Interventions du SBFPH (dans les rémunérations et charges sociales)	7,83	8,17
Allocations de chômage (ONEM)	0,10	0,11
Autres recettes d'exploitation	1,99	2,28
Autres recettes proprement dites	1,74	2,07
Produits financiers	0,25	0,21
TOTAL RECETTES (1)	18,22	19,18
DEPENSES		
Frais de gestion	4,93	5,09
Amortissements	9,10	10,13
Frais de fonctionnement	0,97	1,14
Dépenses salariales	3,39	5,11
TOTAL DEPENSES (2)	18,39	21,47
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)-(2)	-0,17	-2,29
Résultat exceptionnel	-0,05	0,29
RESULTAT FINAL	-0,22	-2,00

Tableau 16. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)

	2007	2008
Chiffre d'affaires (en €/heure)	10,26	10,68
Subventions (en €/heure)	7,93	8,28
Valeur ajoutée (en €/heure)	8,29	8,62

5. LE CHOMAGE TEMPORAIRE

Tableau 17. **Relevé des jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés**

	quota (global théorique)	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total de jours de chômage	moyenne jours par unité quota global	plus de 200 jours pour l'année	zéro jour
2007	1450	4549	2583	560	737	8.429	5,81	6 ETA	5 ETA
2008	1450	2902	1108	423	608	5.041	3,48	5 ETA	5 ETA

Graphique 9. **Jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés**

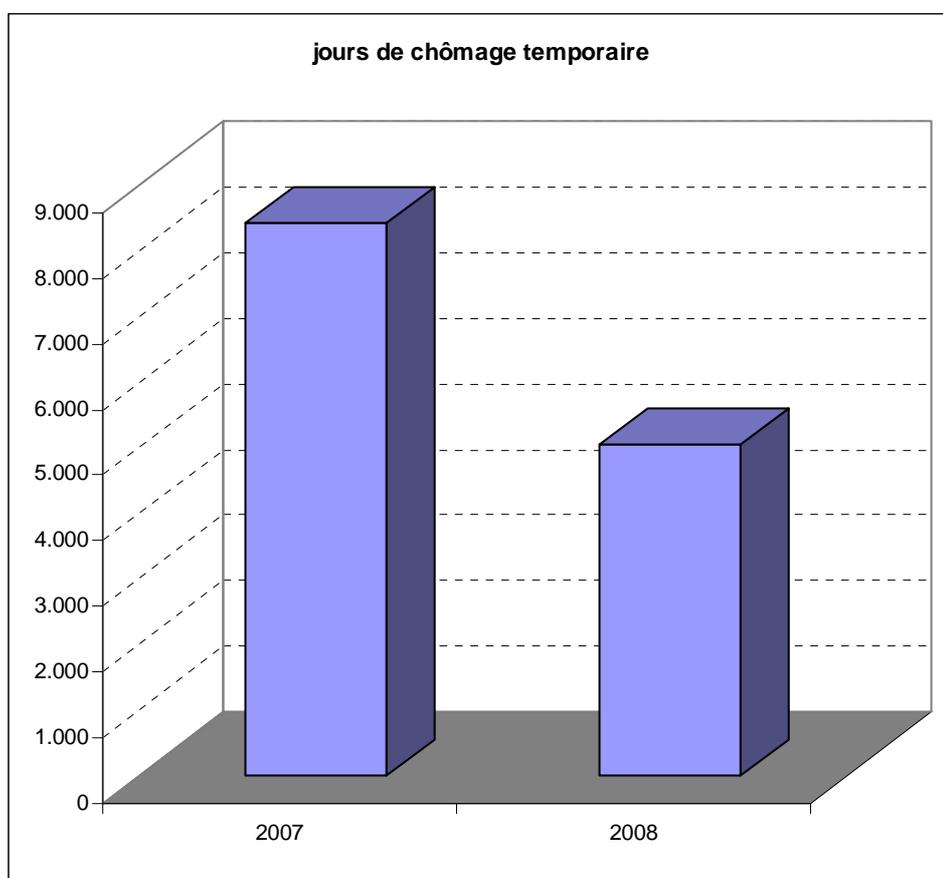


Tableau 18. Pourcentage de jours de chômage par rapport aux jours prestés et assimilés (pour les travailleurs handicapés)

	2007	2008
jours de chômage	8.429	5.041
jours prestés et assimilés	289.259	293.674
% de chômage	2,91%	1,72%

Remarque : pour le calcul des jours prestés et assimilés, le total des heures (2.231.921 en 2008) a été divisé par 7,60 heures.

Tableau 19. Taux de prestations (pour les heures subventionnables)

2007	2008
83,12%	84,39 %

Le nombre d'heures totales théoriques qui peuvent être prestées sur une année par l'ensemble des travailleurs handicapés est de 2.644.800 heures. Pour obtenir ce total on considère le quota global annuel de 1.450 unités multiplié par 1.824 heures (sur base des 52 semaines annuelles moins 4 semaines pour les vacances).

6. CONCLUSIONS

Les constatations dégagées par l'analyse des comptes d'exploitation des entreprises de travail adapté (ETA), pour les années 2007 et 2008, sont présentées ci-après, accompagnées de commentaires éventuels. Ces commentaires sont de simples pistes de réflexion et ne constituent pas nécessairement une explication causale.

6.1. Les capacités professionnelles

La proportion de travailleurs de capacité D, E et F reste stable (-0,11 %) par rapport aux travailleurs de capacité A, B et C.

La proportion de travailleurs de capacité F diminue légèrement (-0,25 %) au profit des travailleurs de capacité E et C.

Le pourcentage de travailleurs E et F est de 33,64 % en 2008 ; bien au-delà des 20 % minimums imposés par la réglementation.

6.2. Les codes barèmes

Les travailleurs rémunérés sur base des barèmes inférieurs (22 à 24) augmentent légèrement (+ 1,03 %) au détriment des barèmes plus élevés (13 à 21).

6.3. Les recettes, dépenses et résultats

6.3.1. Recettes et dépenses totales

Les recettes sont en progression, mais les dépenses augmentent de façon importante.

6.3.2. Détails des recettes et dépenses

Par rapport à 2007, les différentes recettes augmentent (excepté les produits financiers) ; par contre, les dépenses en « salaires et charges sociales » et en « frais de fonctionnement » augmentent de façon particulièrement importante.

6.3.3. Chiffre d'affaires, frais direct et valeur ajoutée

Le chiffre d'affaires augmente de 4% par rapport à 2007.

6.3.4. Résultats

En 2008, le résultat d'exploitation et le résultat final sont négatifs ; par contre, le résultat exceptionnel est positif.

6.4. Le chômage temporaire

Le chômage temporaire est passé de 2,91 % à 1,72 % en 2008.

BILAN SOCIAL

Vous trouverez en annexe, le bilan social global (c'est à dire pour l'ensemble des 13 ETA) pour l'année 2008. Le bilan social constitue le deuxième document (en plus des comptes annuels) que les ETA doivent communiquer à la Banque nationale de Belgique (BNB). Il a donc sa place dans ce fascicule.

Le modèle du bilan social 2008 diffère de celui des années précédentes suite à une décision de la BNB. La principale modification consiste en la suppression de l'état concernant l'usage des mesures en faveur de l'emploi.

BILAN SOCIAL**2008**

GLOBAL (pour les 13 ETA)

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL****1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs

Nombre effectif d'heures prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	1587,8	301,3	1826,9	1812,9
101	2.216.235	312.587	2.528.822	2.496.279
102	37.559.127	6.157.252	43.716.379	40.504.834
103	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx	433.703	466.611

2. A la date de clôture de l'exercice**a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel****b. Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1585	299	1820
110	1561	297	1794,7
111	20	1	20,9
112	1	1	1,4
113	3	0	3
120	1072	155	1191,3
1200	277	19	289,6
1201	731	130	834,6
1202	55	5	58,1
1203	9	1	9
121	513	144	628,7
1210	78	12	85,1
1211	399	123	501,7
1212	32	8	37,9
1213	4	1	4

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction	130	15	1	15,1
Employés	134	239	57	276,7
Ouvriers	132	1331	241	1528,2
Autres	133	0	0	0

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION**Au cours de l'exercice**

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association
Nombre moyen de personnes occupées	150	13,9
Nombre effectif d'heures prestées	151	27332
Frais pour l'association	152	481.579

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**A. ENTREES****a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice****b. Par type de contrat de travail**

codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	205	286	16
	210	216	5
	211	38	9
	212	29	2
	213	3	0

B. SORTIES**a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice****b. Par type de contrat de travail**

	305	275	27	296,6
	310	196	20	211,8
	311	42	6	47,4

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	34	1	34,4
Contrat de remplacement	313	3	0	3
c. Par motif de fin de contrat				
Pension	340	5	1	5,9
Prépension	341	2	1	2,9
Licenciement	342	80	10	88,5
Autre motif	343	188	15	199,3
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association comme indépendants	350	0	0	0

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

	Hommes	Femmes	codes
1. Nombre de travailleurs concernés	58	23	5811
2. Nombre d'heures de formation suivies	1111	472	5812
3. Coût net pour l'association	22.670	13.212	5813
dont coût brut directement lié aux formations	10.183	3.647	58131
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	17.038	6.560	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	14.719	6.046	58133

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

	Hommes	Femmes	codes
1. Nombre de travailleurs concernés	45	19	5831
2. Nombre d'heures de formation suivies	446	735	5832
3. Coût net pour l'association	9.471	18.352	5833

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

	Hommes	Femmes	codes
1. Nombre de travailleurs concernés	34	18	5851
2. Nombre d'heures de formation suivies	932	560	5852
3. Coût net pour l'association	0	0	5853

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. LA NATURE DES ACTIVITES EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE... 4	
2. TYPE DE POPULATION..... 5	
2.1. Les capacités professionnelles	5
<i>Tableau 1. Les capacités professionnelles : les unités</i>	<i>5</i>
<i>Tableau 2. Les capacités professionnelles : les pourcentages</i>	<i>5</i>
<i>Graphique 1. Les capacités professionnelles : les pourcentages</i>	<i>6</i>
2.2. Les fonctions et barèmes.....	8
2.2.1. Les capacités professionnelles et les codes barèmes	8
<i>Tableau 3. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2007).....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 4. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2008).....</i>	<i>8</i>
2.2.2. Les codes barèmes	9
<i>Tableau 5. Les codes barèmes : les unités.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 6. Les codes barèmes : les pourcentages.....</i>	<i>9</i>
<i>Graphique 2. Les codes barèmes : les pourcentages.....</i>	<i>9</i>
3. DEFINITIONS DES DONNEES COMPTABLES UTILISEES..... 10	
3.1. Les RECETTES comprennent :	10
La valeur ajoutée.....	10
Les subventions.....	10
Les autres recettes d'exploitation	10
3.2. Les DEPENSES comprennent :	11
Les frais de gestion	11
Les amortissements.....	11
Les frais de fonctionnement proprement dits	11
Les dépenses salariales	11
3.3. Les RESULTATS comprennent :	12
Le résultat d'exploitation ou résultat net	12
Le résultat final	12
4. LES DONNEES COMPTABLES..... 13	
4.1. Recettes, dépenses et résultats	13
<i>Tableau 7. Recettes, dépenses et résultats des ETA</i>	<i>13</i>

<i>Tableau 8. Augmentation en pourcentage des recettes et dépenses par rapport à l'année précédente</i>	13
<i>Graphique 3. Recettes et dépenses des ETA</i> <i>Graphique 4. Résultats des ETA</i>	14
4.2. Détails des recettes et dépenses des ETA	15
<i>Tableau 9. Détails des recettes et dépenses</i>	15
<i>Graphique 5. Détails des recettes</i> <i>Graphique 6. Détails des dépenses</i>	16
<i>Tableau 10. Détails des recettes et dépenses : en pourcentages</i>	17
4.3. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée	17
<i>Tableau 11. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée</i>	17
<i>Tableau 12. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée : pourcentages</i>	17
<i>Graphique 7. Chiffre d'affaires et frais directs</i>	18
4.4. Moyenne en € par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés	19
<i>Tableau 13. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés</i>	19
<i>Tableau 14. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)</i>	20
<i>Graphique 8. Chiffre d'affaires, subventions et valeur ajoutée : en € par heure</i>	20
<i>Tableau 15. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par l'ensemble des travailleurs</i>	21
<i>Tableau 16. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)</i>	21
5. LE CHOMAGE TEMPORAIRE	22
<i>Tableau 17. Relevé des jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés</i> .	22
<i>Graphique 9. Jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés</i>	22
<i>Tableau 18. Pourcentage de jours de chômage par rapport aux jours prestés et assimilés (pour les travailleurs handicapés)</i>	23
<i>Tableau 19. Taux de prestations (pour les heures subventionnables)</i>	23
6. CONCLUSIONS	24
6.1. Les capacités professionnelles	24
6.2. Les codes barèmes	24
6.3. Les recettes, dépenses et résultats.....	24
6.4. Le chômage temporaire	24
BILAN SOCIAL	25
Table des matières	29

